

CONSEIL MUNICIPAL D'ESPAGNAC

Liste des délibérations de la séance du mercredi 13 décembre 2023

Présents : Marie-Christine FAURE, Marie-Claude MARQUE, René MARTINIE, Patrick JAUCENT, Jérôme FARAMOND, Jean-François CONDAT, Sylvie CHAMBAUDIE - BEZANGER, Didier CHAMPEIL

Secrétaire de la séance : Marie-Claude MARQUE

Représentés : Philippe BRUNET par Jean-François CONDAT

Absents/Excusés : Isabelle MONTAGNE

DE_2023_025 - **Tarifs communaux 2024**

(9 votes POUR / 9)

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs suivants pour 2024:

* La cantine :	Repas enfant à 2,70 €		Repas adulte: 4,50 €		Repas adulte extérieur : 7€				
* Les photocopies	Noir et Blanc		* Couleur						
	Public	Associations	Public	Associations	Public	Associations	Public	Associations	
Format A4	0,20 €	0,10€	0,50 €	0,25 €	Recto Verso	0,30 €	0,15€	0,75 €	0,37 €
Format A3	0,40 €	0,20€	1,00 €	0,50 €	Recto Verso	0,60 €	0,30€	1,50 €	0,75 €

* Les concessions du cimetière :

- Concession de 1,5 m x 2m, pour 30 ans, renouvelable : 100 €
- Concession de 3 m x 2m, pour 30 ans, renouvelable : 150 €

* Le Columbarium

- Une Case 600 €
- Une Caverne 855 €
- + Concession de 30 ans, renouvelable à 50 €

* Les locations de la Salle Polyvalente suite à la création d'un point chaud:

	Sans Point Chaud	Avec Point Chaud		Sans Point Chaud	Avec Point Chaud
- Les Espagnacois :	65 €	95€-	Les extérieurs :	170 €	220€

- les associations extérieures : 50€ (avec ou sans Point Chaud). Une caution de 250 € sera demandée pour toute location

La charge supplémentaire de 20 € au montant de la location, en raison des frais de chauffage est appliquée pour toute location du 1er octobre au 1er avril de chaque année.

DE_2023_028 - **Vote des subventions communales 2023 :**

(9 votes POUR / 9)

Reconduction des subventions 2023 dont 240€ aux associations communales

DE_2023_029 - **Subvention exceptionnelle au Comité des fêtes**

(9 votes POUR / 9)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, - accepte le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle de 1 500 € au profit du Comité des fêtes d'ESPAGNAC, pour participation de la commune au feu d'artifice 2023.

DE_2023_030 - **Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables à ESPAGNAC**

(9 votes POUR / 9)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se dit favorable à toute initiative d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, mais suite à la réunion publique ne faisant ressortir aucune intention immédiate des habitants d'en installer sur leurs propres toitures, décide de définir comme zones d'accélération de production d'énergies renouvelables l'ensemble des toitures des bâtiments publics à l'exclusion de l'église et rappelle son opposition ferme à tout projet éolien sur la commune.

DE_2023_031 - Division de parcelle en vue de la cession de terrain à Corrèze Habitat pour la construction de 4 nouveaux logements locatifs sociaux adaptés

(9 votes POUR / 9)

Mme le Maire rappelle que l'Office public Corrèze Habitat a obtenu l'agrément de l'Etat pour construire 4 logements sociaux adaptés pour personnes âgées ou handicapées dans la continuité du programme de 10 logements déjà existant.

Le 10 Décembre 2022, le Conseil Municipal décidait à l'unanimité la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée B 1751 d'une superficie de 2398 M2, sous réserve que Corrèze Habitat réalise la construction des 4 logements sus mentionnés.

Corrèze Habitat a présenté 3 esquisses permettant d'apprécier plusieurs dispositions de ces logements.

La 3^{ème} esquisse présentée, permettant une disposition plus harmonieuse des bâtiments nécessite l'adjonction d'une petite partie de la parcelle mitoyenne cadastrée B 1788. Corrèze Habitat, dans le cas où le Conseil Municipal opterait pour ce 3^{ème} projet s'est engagé à régler les frais de division de la parcelle B 1788.

A l'unanimité, le conseil décide d'opter pour le projet présenté sur la 3^{ème} esquisse et d'autoriser Mme le Maire à faire procéder à la division de la parcelle B1788 sous la condition que les frais de division soient pris en charge par Corrèze Habitat.